

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/06-18/2025

Relizane : 18/06/2025

*MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES
TELECOMMUNICATIONS DE RELIZANE*

A Monsieur BENBRIK Mohamed

Cité LALA AOUDA N° 954 CHLEF

Objet : Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°48/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux modernisation du réseau de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°57 du 20/03/2025 relatif aux travaux MSAN Cité SEGHIR MECHERI RUE SMB RELIZANE il a été constaté :

- *L'insuffisance des moyens humains.*
- *Retard dans le délai d'exécution des travaux (Cadences très lentes).*

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Salim DJILJELLI